

RÈGLEMENTS.

6e classe—Pour 3 arpents de Pois, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 7e classe—Pour 3 arpents d'avoine, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 8e classe—Pour 2 arpents d'orge, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 9e classe—Pour $\frac{1}{2}$ arpent de Lin, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 10e classe—Pour 10 arpents de paca-ge, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 11e classe—Pour 1 arpent de Patates, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 12e classe—Pour la meilleur Jument Poulinière avec son poulain, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 13e classe—Pour le meilleur Poulain de 2 ans, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres, 75 cts.
 14e classe—Pour le meilleur Poulain de 1 an, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 15e classe—Pour le meilleur Taureau âgé de 2 ans et plus, 3 pr, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres.
 16e classe—Pour le meilleur Taureau d'un an, 3 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres.
 17e classe—Pour la meilleure Vache à lait, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres, 75 cts.
 18e classe—Pour la meilleure Génisse de 2 ans, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 19e classe—Pour la meilleure Génisse de 1 an, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 20e classe—Pour le meilleur Veau mâle du printemps, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 21e classe—Pour la meilleure Génisse du printemps, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 22e classe—Pour le meilleur Cochon entier qui devra être hiverné, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts., mais ces prix ne seront payés qu'en mars et un certificat sera donné au Secrétaire que le dit cochon et vivant et entier.
 23e classe—Pour la meilleure Truie de l'année, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts., ces prix ne seront payés qu'en mars et un certificat sera donné au Secrétaire que la dite truie est vivante et qu'elle doit avoir des petits.
 24e classe—Pour le meilleur Bélier d'un an, 4 prix, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 25e classe—Pour le meilleur Bélier du printemps, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 26e classe—Pour les 2 meilleures Brebis d'un an, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 27e classe—Pour les 2 meilleures Brebis du printemps, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ piastres 75 cts.
 28e classe—Pour 20lbs de Beurre, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 piastres 50 cts.
 29e classe—Pour 25lbs de Sucre, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 piastres 50 cts.
 30e classe—Pour 10 verges de Flanelle pure laine, blanche ou de couleur, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 piastres 50 cts.
 31e classe—Pour 10 verges de grosse Etoffe canadienne pressée, foulée et rasée, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 piastres 50 cts.
 32e classe—Pour 10 verges de Petite Etoffe brute, non foulée, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 piastres 50 cts.
 33e classe—Pour 10 verges de Toile blanche, 6 pr, 2, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 piastres 50 cts.
 34e classe—Pour les meilleures 10 verges de Toile de couleur, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 piastres 50 cts.
 35e classe—Pour les meilleures 10lbs de Fromage, 5 pr, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 piastres 50 cts.

10. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera accordé à moins que l'animal ou objet ne le mérite, les animaux ou le même animal ne sera pas exhibé dans deux classes.

20. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins 3 mois avant l'exhibition en sa possession excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er mai dernier et qui ont servi les juments.

30. Les Etoffes, Toiles, Flanelles, Beurre, Sucre Fromage et autres effets exhibés auront été faits et manufacturés par les compétiteurs dans leurs maisons avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les Etoffes et Toiles seront faites filées et teintées par les compétiteurs mêmes dans leurs propres maisons.

40. Des prix extra seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures et pour des Instruments d'agriculture.

50. Il faut que les pièces d'Etoffes Flanelles et Toiles soient apportées toutes entières.

60. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'Etoffes, Toiles et Flanelles en plusieurs coupons et les exhiber par diverses personnes, si une telle fraude est découverte les individus qui s'en rendront coupables perdront les prix qu'ils auraient pu mériter.

70. Les exposants qui se tiendront près des Juges pendant leur examen et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perdront leurs prix.

80. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins une piastre le ou avant le 1er Mai prochain au directeur de sa paroisse ou au secrétaire.

90. Les entrées pour les 11 premières classes qui sont de 50 cents pour chaque entrée seront payées le ou avant le 12 juillet prochain au secrétaire ou au directeur de sa paroisse.

100. La visite des 11 premières classes commencera le 17 juillet prochain au matin par la paroisse de St. Jean-Baptiste, St. Hilaire, St. Mathias, Richelieu, Ste. Marie, Ste. Angèle, St. Co-saire, Ange-Garlien et St. Paul.

110. L'exposition des 24 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont, Mercredi, le 28 Septembre prochain à 10 heures de l'avant-midi sur la propriété de Michel Frégeau, Mer.

120. Les Brebis devront avoir eu des petits le printemps précédent et avoir été tondues ras ainsi que tous autres moutons le ou après le 1er mai

130. La souscription pour l'année suivante sera déduite du montant dû sur des prix obtenus dans un concours quelconque par tout concurrent heureux.

140. Aussitôt l'exposition terminée il y aura une vente par ocan ou de gré à gré de Béliers, Brebis, Cochons, Veaux et autres animaux des plus belles races.

150. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes et le Blé-d'Inde semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

PARTIE DE LABOUR.

Un parti de labour aura lieu à Ste. Marie près du village le 26 octobre prochain à 10 heures de l'avant midi.

1e classe.—Pour les adultes; 5 prix: \$10, 8, 6, 4, 3.

2e classe.—Pour tous jeunes gens au-dessous de 20 ans; 5 prix: \$5, 4, 3, 2, 1.

Tes prix offerts dans la 1e classe sont dûs à la générosité de l'hon. M. Chaffer et MM. Cheval et Robert qui ont bien voulu donné chacun 10 piastres.

Les prix offerts dans la 2e classe des jeunes gens sont dûs au Major Campbell.

RÈGLEMENTS.

10. Les souscripteurs au parti de labour devront être membres de la société, avoir entré leurs noms chez le secrétaire ou chez l'un des directeurs au moins huit jours avant tel parti.

20. N'auront droit de concourir à tel partis que les membres de la société ou leurs fils ou leurs employés demeurant avec eux, une carte de membre ne pourra y admettre qu'un seul concurrent.

30. Chaque concurrent devra labourer au moins 2 planches.

40. Chaque compétiteur aussitôt que son labour sera terminé devra planter au centre de sa planche un piquet, auquel sera attaché un numéro et faire rapport au secrétaire de l'heure à laquelle il a terminé sa tâche.

50. Dans la classe des jeunes gens, celui qui a remporté un premier prix aux concours précédents ne devra concourir que dans la classe des adultes.

60. Les compétiteurs devront labourer avec leurs propres chevaux ou avec ceux de leurs pères ou de leurs maîtres, et devront terminer leur labour avec le même attelage sous peine de perdre le prix auquel ils auraient droit.

70. Ceux qui obtiendront un 1er prix ne pourront rentrer dans les concours ordinaires que cinq ans après l'obtention de tel prix.

80. Les laboureurs ne pourront se faire aider que pour planter les piquets servant à mesurer le terrain autrement ils seront privés du prix auquel ils pourraient avoir droit, sous la même peine ils ne pourront s'aider de la main.

90. Il ne sera pas permis aux juges de se tenir sur le terrain pendant le labour et ils devront faire seuls l'examen des planches lorsque le concours sera terminé.

MAJOR CAMPBELL,
Président.

J. U. MESSIER,
Secrétaire-Trésorier.

Rougemont, 16 Mars, 1870.